

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Sommaire

1	Présentation du territoire	2
1.1	Composition du territoire	2
1.2	Organes de fonctionnement	2
2	Les compétences	4
2.1	Compétences obligatoires	4
2.2	Compétences facultatives.....	4
3	Ouverture d'un fonds de concours	5
4	Aménagement du territoire.....	5
4.1	Développement économique.....	5
4.1.1	Maisons médicales	5
4.1.2	Co-working/Tiers-Lieux	5
4.1.3	Pavy II.....	6
4.2	Aménagement numérique du territoire	7
5	Développement durable, transports	8
	Déchets ménagers	8
6	Valorisation du territoire et communication.....	8
7	Enfance.....	8
7.1	RIPAM.....	8
7.2	Cœur d'enfants.....	9
8	SPORT	9
9	Mutualisation.....	9
10	Aire d'accueil des gens du voyage	11
11	Instruction du droit des sols	11
12	Personnel et les finances	12
12.1	Personnel.....	12
12.2	Finances	13
	Annexe : liste des délibérations du Conseil communautaire – année 2017	14

1 Présentation du territoire

1.1 Composition du territoire

La communauté de communes Cœur d'Yvelines est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La communauté de communes exerce les compétences que les communes membres lui ont transférées.

Son intervention est encadrée par deux principes :

- le principe de spécialité : la loi a défini les compétences devant et pouvant être exercées par les communautés de communes ;
- le principe d'exclusivité : le transfert de compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine de compétence transféré.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Cœur d'Yvelines comprend 31 communes pour environ 49 000 habitants.



1.2 Organes de fonctionnement

L'organe délibérant: le conseil communautaire

Le conseil communautaire, composé de 57 membres titulaires et 21 suppléants, règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la communauté de communes.

L'organe exécutif: le Président

Le Président, élu par le conseil communautaire, est le seul chargé de l'administration générale et peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité tout ou partie de ses fonctions à des Vice-Présidents. Au nombre de ses attributions le Président :

- prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant,
- ordonne les dépenses et prescrit les recettes,
- est chargé de l'administration,
- est le chef des services de la Communauté
- représente la Communauté en justice

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président et des Vice-présidents.

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil communautaire a fixé à 13 le nombre de Vice-Présidents.

Ils peuvent se voir déléguer par arrêté du Président l'exercice d'une partie de ses fonctions.

Le Bureau communautaire est composé du Président et des Vice-Présidents.

Hervé	PLANCHENAU	Président
Bernard	JOPPIN	Vice-Président en charge du développement économique et du déploiement de la fibre optique
Annie	GONTHIER	Vice-Présidente en charge de la valorisation du patrimoine touristique
Rémi	LUCET	Vice-Président en charge des déchets des ménages
Guy	PELISSIER	Vice-Président en charge du développement de l'intercommunalité
Bertrand	HAUET	Vice-Président en charge des finances et de la politique fiscale
François	MOUTOT	Vice-Président en charge de la politique du logement
Sylvain	DURAND	Vice-Président en charge de la petite enfance et de la politique périscolaire
Joseph	LE FOLL	Vice-Président en charge de la protection de l'environnement
Alain	BRICAULT	Vice-Président en charge des ressources humaines et des gens du voyage
Denise	PLANCHON	Vice-Présidente en charge de la communication
Hervé	LEMOINE	Vice-Président en charge de la mutualisation des services
Pierre	SOUIN	Vice-Président en charge des transports publics
Michel	VERENNEMAN	Vice-Président en charge des équipements sportifs

Le Conseil des Maires

Instance informelle et consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives aux compétences de Cœur d'Yvelines.

Le Conseil de Développement

Instance consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives :

- à l'élaboration du projet de territoire,
- aux documents de prospective et de planification,
- à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable

Les Commissions

La CCCY est composée des commissions :

- Aménagement du territoire (droit du sol et développement économique)
- Moyens (finances, ressources humaines, mutualisation, développement intercommunal)
- Valorisation du territoire et communication
- Jeunesse (petite enfance, périscolaire, équipements sportifs)
- Développement durable (environnement, déchets ménagers, transports)
- Commission d'appel d'offres
- Commission de délégation de service public
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

2 Les compétences

2.1 Compétences obligatoires

Elles sont exigées par la loi et le transfert de ses compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine transféré.

Les compétences obligatoires sont :

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire (suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activités au 01/01/2017 ce qui entraîne un transfert des zones d'activités existantes à l'intercommunalité) ;
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (à compter du 1^{er} janvier 2018) ;
- Eau et assainissement (à compter du 1^{er} janvier 2020).

2.2 Compétences optionnelles

La loi impose à la communauté d'exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins 3 des 9 groupes suivants : (* *Compétences optionnelles retenues par Cœur d'Yvelines*)

- Protection et mise en valeur de l'environnement * ;
- Politique du logement et du cadre de vie * ;
- Politique de la ville ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie * ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs * ;
- Action sociale d'intérêt communautaire * ;
- Assainissement ;
- Eau ;
- Création et gestion de maisons de services au public.

Elles sont optionnelles dans la mesure où un choix préalable est possible. Une fois ce choix inscrit dans les statuts, les compétences concernées s'appliquent à toutes les communes membres.

2.3 Compétences facultatives

Compétences que les communes décident de transférer sans obligation légale :

- affranchissement pour les communes ;
- soutiens financiers (subventions d'investissement sous conditions d'éligibilité) aux actions d'aménagement de l'espace dans le cadre de mise aux normes aux règles d'accessibilité, aux actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, aux actions de rénovation énergétique et thermique de l'éclairage public et des bâtiments communaux existants ;
- service commun « instruction du droit des sols ».

3 Ouverture d'un fonds de concours

La Communauté de communes a souhaité mettre en place un dispositif de soutien à destination des communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

Illustration de la solidarité intercommunale, il doit :

- contribuer à des projets d'investissement propices à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et/ou à de nouvelles recettes,
- soutenir les communes face à leurs obligations réglementaires.

Les thématiques éligibles sont :

- travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité PMR,
- travaux entraînant des économies d'énergie,
- travaux favorisant le maintien du commerce local et de l'artisanat,
- travaux sur le patrimoine touristique et culturel.

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 8 février 2017, ouvre un fonds de concours d'investissement d'un montant total plafonné de 3 695 400 € pour les années 2017, 2018 et 2019.

Pour l'année 2017, un montant de 640 943,78€ a été sollicité par 16 communes.

4 Aménagement du territoire

4.1 Développement économique

4.1.1 *Maisons médicales*

Les travaux d'aménagement d'un établissement regroupant des professionnels de santé dans des locaux de la commune de Neauphle-le-Château ont été réceptionnés en juin 2017.

A son ouverture, la maison médicale a accueilli trois médecins. En septembre, deux nouveaux médecins ont intégré les locaux.

La commune de Neauphle-le-château, en collaboration avec les professionnels de santé, continue à prospecter pour les deux cabinets vacants. En attendant d'être loué, le septième cabinet sera mis à disposition du CIG pour la médecine du travail à destination des agents de plusieurs communes de Cœur d'Yvelines.

De plus, le diagnostic final de l'URPS sur l'état des lieux et perspectives de l'offre de soins sur le territoire a été envoyé par mail aux élus de la Commission le 14 juin 2017. Il indique notamment :

- Sur La Queue-Lez-Yvelines : une initiative privée est en cours (aménagement et créations de locaux neufs pour des activités paramédicales + laboratoire+ spécialistes+ infirmières). Il n'existe pas d'entente avec les médecins généralistes pour un regroupement.
- Sur Montfort-l'Amaury : l'offre de soins se trouve consolidée auprès du cabinet existant de radiologie. Des médecins généralistes s'y sont installés.
- Sur Saint-Rémy-l'Honoré: suite au départ de la clinique, une discussion est engagée entre la mairie et un aménageur privé pour un projet ultérieur.
- Sur Goupillières: les besoins sur la commune sont couverts par le projet d'une maison médicale territoriale de Maule (bassin de santé prioritaire incluant Goupillières).
- Sur Beynes : une étude est en cours par la commune.

4.1.2 *Co-working/Tiers-Lieux*

Une enquête internet, relayée par une distribution de flyers, a été menée de novembre 2016 à janvier 2017. Le 12 juin 2017, un barcamp réunissant des porteurs ou de potentiels initiateurs de projets, a été organisé à la Queue-lez-Yvelines.

L'étude menée ainsi que les échanges lors du barcamp ont conduit aux conclusions suivantes :

- Il existe un fort potentiel pour un tiers-lieu destiné aux travailleurs indépendants et d'autoentrepreneurs.
- L'offre d'hébergement d'entreprises est quasi inexistante sur le territoire.

- Il existe une opportunité de développer plusieurs tiers-lieux pour « jeunes » entrepreneurs. La création d'un tiers-lieu est pertinent pour le territoire afin de développer l'accompagnement et l'hébergement des travailleurs indépendants (réseau, échanges, conseil, hébergement).

Lors de la commission de développement économique du 22 novembre 2017, le potentiel de deux lieux a été évoqué, un sur la commune de Jouars-Pontchartrain et l'autre sur la commune de Gambais.

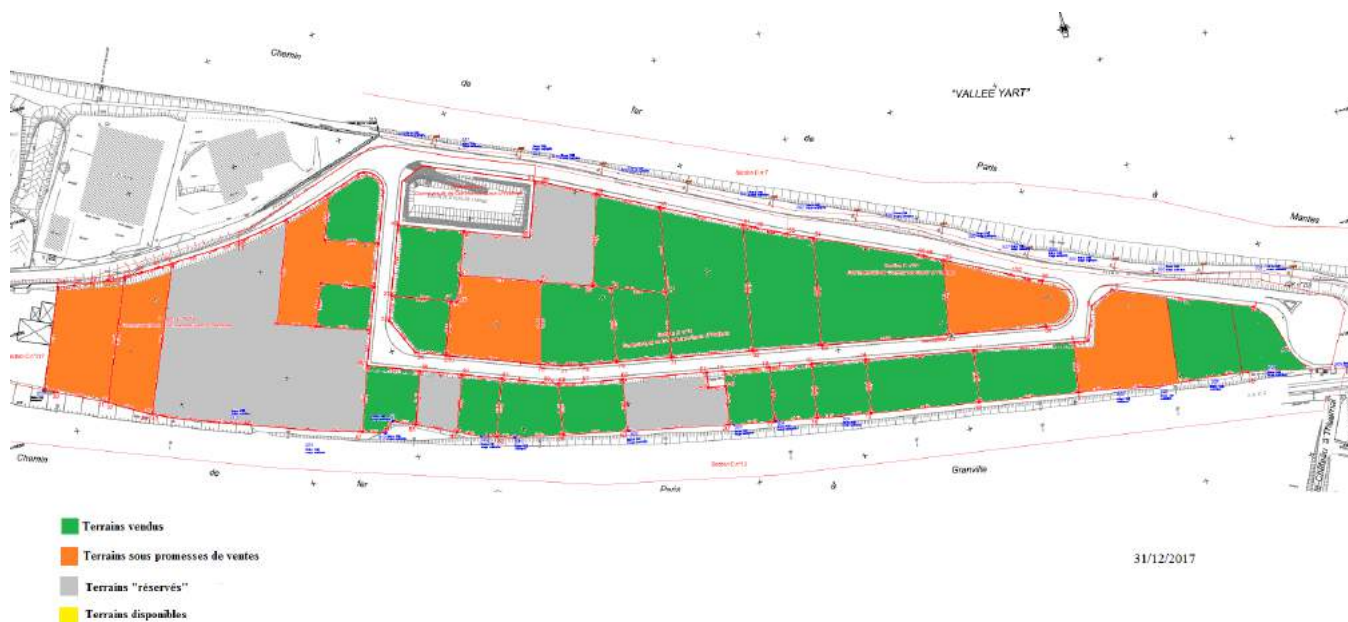
4.1.3 Pavy II

La zone d'activités économique « Pavy II » est située sur la commune de Saint-Germain-de-la-Grange.



La commercialisation des terrains est confiée à l'équipe administrative de Cœur d'Yvelines, qui se charge de la publicité, des prises de rendez-vous, des visites de chantier, des pré-réservations, du bornage, des relations avec le Notaire...

L'allotissement de la zone a été réalisé à la demande (avec un minimum de 500 m² par lot).



En 2017, deux lots supplémentaires ont été vendus (soit un total cumulé de 21 lots) pour un montant 156 160, 000 € :

- 6 lots sont sous promesse de vente
- 4 lots sont réservés

4.2 Aménagement numérique du territoire

La Montée En Débit

La technologie MED apporte, dès la mise en service, un confort d'utilisation bien supérieur à ce que les habitants des communes en déficit numérique connaissent aujourd'hui.

La performance attendue à l'issue du déploiement sera, au minimum, de 10 Mbps en débit descendant et jusqu'à 50 Mbps.

Yvelines Numériques est le maître d'ouvrage de ce déploiement, qui s'effectue en trois phases : études, travaux et activation du réseau.

Calendrier initial pour la CCCY :

Janvier 2017- Septembre 2017 : Thiverval-Grignon

Février 2017- octobre 2017 : Saint-Rémy-l'Honoré

Mars 2017- novembre 2017 : Gambais (une partie de la commune)

Avril 2017- décembre 2017 : Flexanville

Mai 2017- janvier 2018 : Bazoches-sur- Guyonne, Galluis, Grosrouvre, Mareil-le-Guyon, Les Mesnuls, Vicq

Juin 2017- février 2018 : Autouillet

Fiber To The Home (FTTH)

La FTTH permet d'accéder à des débits supérieurs à 100 Mbit/s grâce à une infrastructure de communication en fibre optique bien plus efficace que le cuivre de l'ADSL.

Afin de la déployer, sans faire appel à un investissement public, Yvelines Numériques a procédé le 31 janvier 2017 au lancement de l'Appel à Manifestation d'Engagement d'Investissement (AMEI).

Le 30 juin 2017, ce marché public a été attribué par le SMO à l'opérateur TDF.

TDF est apparu comme le candidat le plus performant et le plus pertinent, présentant les meilleures garanties : engagement sur un calendrier, sur des garanties financières et techniques pour un déploiement sur fonds propres du FTTH d'ici la fin 2020.

Le 12 octobre 2017, la signature officielle de l'accord entre Yvelines Fibre (filiale de TDF) et Yvelines Numériques a eu lieu.

Calendrier initial pour la CCCY :

Fin de déploiement au premier semestre 2018 : Goupillières

Fin de déploiement au deuxième semestre 2018 : Beynes, Boissy-sans-avoir, Gambais, Jouars-Pontchartrain, Millemont, Neauphle-le-Vieux, Villiers-le-Mahieu

Fin de déploiement au premier semestre 2019 : Auteuil-le-Roi, Béhoust, Garancières, La-Queue-lez-Yvelines, Marcq, Thoiry

Fin de déploiement au deuxième semestre 2019 : Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Villiers-Saint-Frédéric

Fin de déploiement au premier semestre 2020 : Le-Tremblay-sur-Mauldre, Mareil-le-Guyon, Montfort-l'Amaury,

Fin de déploiement au deuxième semestre 2020 : Autouillet, Bazoches-sur-Guyonne, Flexanville, Galluis, Grosrouvre, Les Mesnuls, Méré, Saint-Rémy-l'Honoré, Thiverval-Grignon, Vicq

5 Développement durable, transports

Déchets ménagers

Pour 7 communes, Cœur d'Yvelines exerce la compétence en direct (les éléments financiers détaillés suivant dans ce rapport correspondront à ces communes),

Pour 23 communes, Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Pour 1 commune, Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM.

Cœur d'Yvelines perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de ses communes membres. Pour les villes dont le service est assuré par des syndicats, le produit de la TEOM est versé par 12^{ème} aux syndicats concernés.

Pour les communes dont elle exerce la compétence en direct, par délibération du 28 juin 2017, le nouveau marché a été attribué à la société SEPUR pour les 3 lots qui le composent pour les montants suivants :

Lot	Intitulé	Montant annuel HT	Montant annuel TTC
1	Collecte des déchets	1 186 030.38 €	1 304 662.49 €
2	Traitement des déchets végétaux	70 200.00 €	77 220.00 €
3	Traitement des encombrants	48 750.00 €	53 625.00 €

Pour la déchèterie intercommunale, par délibération du 28 juin 2017, le marché « Contenants, collecte et traitement des gravats, encombrants, bûches et souches » a été attribué à la société SEPUR pour un montant annuel de 90 980.51€ (HT).

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté chaque année au Conseil communautaire. Il est par la suite présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune membre.

Il est à noter que la compétence « déchets » fait l'objet d'un rapport d'activités dédié.

La Commission « développement durable/déchets ménagers » s'est réunie le 7 juin 2017. Elle a notamment travaillé sur le règlement de collecte (pour les 7 communes en gestion directe) qui a été adopté par délibération du 28 juin 2017

6 Valorisation du territoire et communication

Deux lettres d'information à l'attention des délégués communautaires sont publiées pour présenter les avancées des différents dossiers et projets de la CCCY. Les publications ont lieu en janvier et en octobre et sont toutes précédées par la réunion de la commission dédiée.

Par ailleurs, le magazine à destination de la population est publié en avril.

7 Enfance

7.1 RIPAM

Les activités du RIAM de Montfort-l'Amaury et du RIPAM de Cœur d'Yvelines ont été fusionnées de manière effective en 2015 pour créer un service unique à destination des 31 communes formant la Communauté de communes.

La mission originelle des relais avait pour objet de couvrir les besoins de garde d'enfants sur le territoire.

Le besoin sur le territoire à présent couvert s'est illustré par une baisse très sensible de l'activité du RIPAM d'autant que l'impact des sites internet institutionnels de la petite enfance a conduit les parents à solliciter de moins en moins le service.

La Communauté de communes Cœur d'Yvelines a donc décidé de mettre fin à la structure du RIPAM. Toutefois, la mission d'information sur les places disponibles auprès des assistants maternels sera maintenue ainsi qu'une veille juridique sur les relations contractuelles employeurs/assistants maternels via le site internet de la CCCY.

7.2 Cœur d'enfants

La Communauté de Communes assure la gestion de la structure multi accueil Cœurs d'enfants sous la forme d'une délégation de service public.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, et pour une durée de 5 ans, la Société Maison Bleue est la titulaire du marché pour un montant, en 2017, de 267 750.00 €.

8 Sport

Au 1er janvier 2017, la totalité des compétences du SIVOM a été transférée à la communauté de communes et par conséquent la gestion de la piscine et du gymnase de Montfort l'Amaury.

Le 25 octobre 2017, la Commission Sport se réunit afin de :

- Faire un historique de ces deux équipements
- Présenter les travaux et acquisitions réalisés dans le courant de l'année
- Présenter les travaux et acquisitions à venir, notamment suite à l'audit technique réalisé.

Pour la piscine, les acquisition et travaux réalisés sont les suivants :

- réfection du bassin extérieur pour un montant de 150 000€
- remplacement du filtre du bassin extérieur pour un montant de 102 000€
- diverses réparations et remplacements (alarme, portes vestiaires, douches, coffrage, électricité, moteur spa, sèche-cheveux, toiture, WC, disjoncteurs, vannes, matériels secours, déchloramineur,...) pour un montant de 77 000 €
- acquisition de matériels (chaises hautes pour surveillance bassin, matériels pour le snack, robot de nettoyage de la piscine,...) pour un montant de 17 000€
- révision de l'ensemble des matériels techniques

La fréquentation s'élève à 91 948 personnes, soit une diminution de 10% par rapport à 2016. Cette baisse correspond à la chute de la fréquentation estivale alors que celle de la fin d'année est sensiblement remontée.

Le reste à financer de la piscine, qui était de 739 000 € en 2016, diminue de 26% pour s'établir à 546 000 € en 2017.

9 Mutualisation

Le territoire est découpé en six UTC (Unités Territoriales Cohérentes) et six groupes de travail sont créés.

La communauté de communes et ses communes membres, intéressées et volontaires, s'engagent dans une démarche de mutualisation des services selon les dispositions du CGCT.

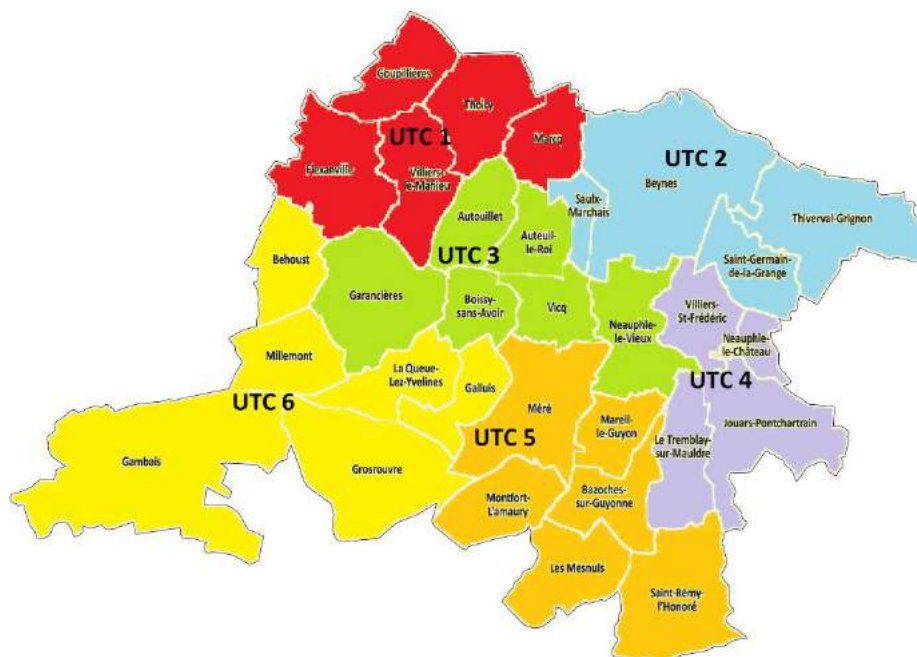
Cette démarche vise à organiser le partage des services des communes intéressées.

La volonté d'une mise en commun, dans le cadre d'un projet de territoire, a pour but :

- d'améliorer le service public à la population en optimisant les compétences pour proposer des services qui ne bénéficient pas à tous aujourd'hui dans le respect de l'utilisation des deniers publics ;
- d'optimiser l'efficacité des services fonctionnels et opérationnels des communes de Cœur d'Yvelines et de dégager des économies de fonctionnement ou d'investissement afin notamment de compenser les baisses des dotations de l'Etat et l'augmentation des prélèvements transversaux ;
- de garantir entre les communes, l'EPCI, les élus, les agents, la meilleure efficacité relationnelle dans la gestion des dossiers ;

- d'assurer aux communes une maîtrise entre la gestion technique des dossiers et leur politique, dans un souci d'équité territoriale et de respect de l'identité communale.

Le schéma retenu, dans un premier temps, est celui d'une mutualisation transversale entre communes.



En janvier, l'UTC 3 a établi un premier rapport de ses travaux. Il fait principalement apparaître une attente dans les diverses opérations de maintenance des bâtiments.

Le 15 novembre 2017, une réunion du groupe de travail UTC4, mais également de l'UTC2, dont certains sujets d'étude sont proches, s'est tenue.

Il s'agit, à partir de l'ensemble des propositions issues des questionnaires, de définir les domaines à traiter en priorité et lister la nature des informations à collecter.

Le travail sur ces deux UTC permettra un essaimage à l'ensemble des communes. Les domaines d'étude retenus sont :

- le Système d'Information Géographique
- les photocopieurs
- l'achat de matériels informatiques et leur maintenance
- la médecine du travail
- les formations
- les documents pour les élections
- les archives
- les fournitures administratives
- la vidéo-surveillance
- les baux de voirie
- l'entretien des hydrants (défense incendie)

Les sujets à traiter en priorité sont ainsi définis :

- photocopieurs,
- achats de matériels informatiques et leur maintenance,
- éléments de défense incendie.

Les communes seront interrogées sur leurs situations et sur leurs besoins à venir dans l'ensemble de ces domaines. Une étude sur l'opportunité de mutualiser ces sujets sera menée.

Parallèlement, pour faire suite à une demande exprimée dans le cadre des premières réunions des groupes de travail, la CCCY a souscrit un contrat d'assistance juridique, accessible à l'ensemble de ses communes membres, avec la Société SVP.

10 Aire d'accueil des gens du voyage

La Communauté de communes Cœur d'Yvelines exerce la compétence « réalisation, gestion et entretien d'une aire d'accueil pérenne des gens du voyage ».



Une aire d'accueil de 10 emplacements, soit 20 places, a été construite au lieu-dit « les célestins » à Beynes. Elle est ouverte depuis février 2012.

Le taux d'occupation moyen sur l'année est de 90.50%. Devant le refus de plusieurs familles de quitter les lieux, l'aire d'accueil n'a pas pu être fermée pour les travaux d'entretiens annuels.

La gestion de cette aire d'accueil a été confiée à la société VAGO. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 80 290.91 € dont 60 520.92 € pour les frais de gestion du prestataire.

Depuis l'ouverture de l'aire, la CCCY perçoit l'aide à la gestion de la CAF. Cette année, la Communauté de Communes a perçu 31 543.08 €.

11 Instruction du droit des sols

Au 31 décembre, 26 communes souscrivent au service commun d'instruction des actes d'occupation des sols.

Les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les reversements de fiscalité des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des communes.

Nombres de dossiers instruits par le service :

	Nombre de dossiers
Certificat d'urbanisme	971
Déclaration préalable	710
Permis de construire	344
Permis d'aménager	29
Permis de démolir	8
Permis modificatif / transfert	171
Total	2233

Tous les dossiers sont instruits en respectant les délais légaux. Une proposition d'arrêté est systématiquement transmise aux mairies ; aucune autorisation tacite n'est délivrée.

Le service instructeur accompagne les secrétaires de mairie dans le processus de traitement des dossiers d'urbanisme et répond également aux sollicitations des communes qui peuvent se trouver confrontées à un projet particulier, à un dossier complexe ou litigieux.

Les services de Cœur d'Yvelines effectuent, pour les dossiers qu'ils ont instruits, les visites nécessaires à la délivrance des certificats de conformités suite au dépôt des DAACT. 244 certificats de contestation, ou de non contestation, ont été délivrés. Aucun certificat n'est délivré tacitement.

12 Personnel et les finances

12.1 Personnel

Au 1^{er} janvier 2017, la totalité des compétences du SIVOM a été transférée à la communauté de communes. L'ensemble du personnel du syndicat relève donc de la CCCY et les postes correspondants ont donc été créés en conséquence.

Effectif de la CCCY au 31 décembre 2017.		Service administratif	Service Instruction	Service « déchets »	RIPAM	Crèche	Sport
Attaché	Temps complet	100 %					
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	100 %		-	-		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet						80 %
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet						100 %
Adjoint administratif	Temps complet	75 %	-	25%	-		
Adjoint administratif	Temps complet						100 %
Adjoint administratif	Temps complet						100 %
Adjoint administratif	Temps complet Contractuel						100 %
Rédacteur	Temps complet Contractuel	50 %	50%				
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Temps Complet	70 %	15 %	15%	-		
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Temps Complet	-	100 %	-	-		
Rédacteur	Temps complet		80 %				
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps Complet	-	-	100 %	-		
Adjoint technique	Temps Complet	-	-	100 %	-		
Adjoint technique	Temps Complet						100 %
Adjoint technique	Temps Complet						100 %
Adjoint technique	Temps Complet						100 %
Adjoint technique	Temps Complet						100 %
Educateur de Jeunes Enfants	Temps complet – en disponibilité	-	-	-	100 %		
Educateur de Jeunes Enfants					100 %		
Educateur de Jeunes Enfants						100 %	
Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} classe						100 %	
Conseiller des APS	Temps complet Contractuel						100 %
Educateurs APS	Temps complet						100 %
Educateurs APS	Temps complet Contractuel						100 %
Educateurs APS	Temps complet Contractuel						100 %
Educateurs APS	Temps complet Contractuel						100 %
Educateurs APS	Temps complet Contractuel						100 %
Educateurs APS	Temps complet Contractuel						100 %

Les charges de personnel représentent 4.90 % des dépenses réelles de fonctionnement.

12.2 Finances

Compte administratif 2016

Le 12 avril 2017, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2016, lequel présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'année (1)	28 447 871,16€	6 284 335,13€	34 732 206,29€
Dépenses de l'année	- 22 174 548,73 €	- 787 573,67 €	- 22 962 122,40 €
Excédents exercice 2016	6 273 322,43 €	5 496 761,46 €	11 770 083,89 €
Restes à réaliser 2016		- 324 557,16 €	- 324 557,16 €
Résultat cumulé (1)	6 273 322,43 €	5 172 204,30 €	11 445 526,73 €

Le budget primitif 2017

Le 12 avril 2017, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2017 de la CCCY, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : **27 096 291,73 €**
- Section d'investissement : **11 958 482,03 €**

FONCTIONNEMENT

Propositions nouvelles

DEPENSES

Chap.		
011	Charges à caractère général	7 630 114,00 €
012	Charges de personnel	1 097 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 541 471,00 €
014	Atténuation de produit	8 427 560,00 €
66	Charges financières	102 869,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 646 277,73 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00 €
	Total	27 096 291,73 €

RECETTES		Propositions nouvelles
Chap.		
70	Produits des services et du domaine	310 000,00 €
73	Impôts et taxes	19 862 109,00 €
74	Dotations et subventions	2 928 940,00 €
75	Autres produits de gestion courante	900,00 €
76	Produits financiers	20,00 €
77	Produits exceptionnelles	3 000,00 €
013	Atténuation de charges	8 000,00 €
R002	Excédent reporté	3 983 322,73 €
	Total	27 096 291,73 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

		RAR 2016	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
Chap.				
16	Emprunts et dettes		1 063 089,00 €	1 063 089,00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 372,00 €	83 000,00 €	98 372,00 €
204	Subventions d'équipement	288 334,36 €	3 695 400,00 €	3 983 734,36 €
21	Immobilisations corporelles	20 850,80 €	2 264 435,87 €	2 285 286,67 €
23	Autres immobilisations en cours		4 528 000,00 €	4 528 000,00 €
	Total			11 958 482,03 €

RECETTES

		RAR 2016	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
Chap.				
10	Dotations et réserves	- €	2 380 000,00 €	2 380 000,00 €
13	Subventions d'investissement	- €	105 000,00 €	105 000,00 €
16	Emprunts et dettes	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	5 172 204,30 €	5 172 204,30 €
021	Virement section de fonctionnement	- €	3 646 277,73 €	3 646 277,73 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	- €	650 000,00 €	650 000,00 €
	Total			11 958 482,03 €

Annexe : liste des délibérations du Conseil communautaire – année 2017

08/02/2017	approbation du compte rendu du 14-12-16
08/02/2017	attribution de compensation
08/02/2017	ouverture d'un fond concours
08/02/2017	contrat de ruralité
08/02/2017	Rifseep
08/02/2017	prime d'intéressement
08/02/2017	prime annuelle
08/02/2017	tarification piscine
08/02/2017	tarification gymnase
08/02/2017	règlement intérieur piscine
08/02/2017	représentants commission consultation PCAET
22/03/2017	approbation du compte rendu du 08-02-17
22/03/2017	débat d'orientations budgétaires 2017
22/03/2017	budget primitif ZA thoiry
22/03/2017	prix de vente des terrains ZA thoiry
22/03/2017	création suppression de postes
22/03/2017	convention avec NLC pour l'établissement de médecins généralistes
22/03/2017	fonds de concours Aménagement réserve de Vicq
22/03/2017	fonds de concours isolation réserve de Vicq
12/04/2017	approbation du compte rendu du 22 mars 2017
12/04/2017	Approbation du compte de gestion 2016
12/04/2017	approbation du compte administratif 2016
12/04/2017	affectation du résultat 2016
12/04/2017	TEOM 2017
12/04/2017	Vote du taux de Taxe d'Habitation 2017
12/04/2017	vote du taux de CFE
12/04/2017	vote du taux de taxe foncière non bâtie 2017
12/04/2017	vote du budget Primitif 2017
12/04/2017	création du budget annexe ZA thoiry
12/04/2017	adoption du budget annexe ZA thoiry
12/04/2017	modification des indemnités du président et des Vice-présidents
12/04/2017	rejet du transfert de la compétence PLU
12/04/2017	adhésion Rambouillet territoire au SICTOM
12/04/2017	adhésion Rambouillet territoire au SIEED
28/06/2017	approbation du compte rendu du 12 avril 2017
28/06/2017	Attribution du marché de collecte de déchets et traitement de certains flux
28/06/2017	Attribution du marché " contenants, collecte et traitement des gravats, encombrants, bûches et souches pour la déchèterie"
28/06/2017	Attribution du marché d'exploitation et de maintenance des installations techniques de la piscine intercommunale
28/06/2017	Fonds de concours: isolation thermique de la salle des fêtes des Mesnuls
28/06/2017	Fonds de concours: isolation thermique de l'école Emile Serre à Neauphle le Château
28/06/2017	Fonds de concours: club-house associatif à Montfort-l'Amaury
28/06/2017	Fonds de concours: mise en sécurité de la rue des moulins à Boissy sans Avoir
28/06/2017	Fonds de concours: installation de visiophones dans les écoles maternelle et élémentaire de VSF

28/06/2017	Fonds de concours: pose d'un garde-corps sur la terrasse de la MTL à VSF
28/06/2017	Fonds de concours: pose de projecteurs LEP sur le tennis couvert de VSF
28/06/2017	Fonds de concours: pose de projecteurs LED du gymnase de VSF
28/06/2017	Fonds de concours: pose de projecteurs LED sur la MTL de VSF
28/06/2017	Fonds de concours: réfection de la couverture de l'ancien presbytère de VSF
28/06/2017	Fonds de concours: Peintures et revêtements de sols des écoles maternelle et élémentaire de VSF
28/06/2017	Fonds de concours: installations de visiophones dans les écoles maternelle et élémentaire de Beynes
28/06/2017	Fonds de concours: réfection des sols de l'école V.Duruy de Beynes
28/06/2017	Fonds de concours: contrôle d'accès des vestiaires de Mortemai à Beynes
28/06/2017	Fonds de concours: Mise en place de clôture à la crèche à Beynes
28/06/2017	Fonds de concours: Aménagement PMR du cimetière de Millemont
28/06/2017	Fonds de concours: Aménagement PMR de l'église de Millemont
28/06/2017	Subvention pour le fonctionnement des gymnases de Beynes et Jouars-Pontchartrain
28/06/2017	décision modification n°1 - BP
28/06/2017	décision modification n°1 - Budget annexe
28/06/2017	contrat de ruralité
28/06/2017	Raccordement des sites publics de Jouars-Pontchartrain au réseau haut ou très haut débit sur fibre optique
28/06/2017	Compétence versement de la contribution SDIS
28/06/2017	Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage
28/06/2017	règlement de collecte des déchets ménagers
28/06/2017	Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) de la piscine intercommunale
28/06/2017	Modifications des tarifs de la piscine intercommunale
29/06/2017	Tarifs de la Grignoterie de la piscine intercommunale
28/06/2017	création de postes de saisonniers à la piscine intercommunale
28/06/2017	recrutement d'agents de remplacement
27/09/2017	Approbation CR du 28-06-2017
27/09/2017	Fdc maison des services publics thoiry
27/09/2017	Fdc réhabilitation de la cour de la salle des fêtes de vlm
27/09/2017	Fdc création d'un sas d'entrée église de vsf
27/09/2017	Fdc aménagement de sécurité de la cour de l'école d'Autouillet
27/09/2017	Fdc réfection de la mairie d'Autouillet
27/09/2017	Fdc extension et réfection du groupe scolaire de nlv
27/09/2017	Mise à disposition de la piscine intercommunale
27/09/2017	Convention de location de locaux à la société Enerchauff
27/09/2017	Marché assistance juridique
27/09/2017	rapport d'activités 2016
27/09/2017	rapport d'activités om 2016
08/11/2017	Approbation CR du 27/09/2017
08/11/2017	Désignations d'élu communautaire
08/11/2017	Fonds de concours : Remplacement d'un collecteur d'eau pluviale de VSF
08/11/2017	Fonds de concours : Remplacement d'éclairage public à BEH
08/11/2017	Fonds de concours : Réfection partielle de la toiture de l'église de GAM
08/11/2017	Fonds de concours : Pose d'un rideau métallique et d'un store pour l'épicerie des Mesnuls
08/11/2017	Fonds de concours : Réhabilitation du Foyer Rural de St Rémy l'Honoré
08/11/2017	Fonds de concours : Création d'un parking à St Rémy l'Honoré

08/11/2017	Fonds de concours : Réfection du porche de l'église de GOU
08/11/2017	Fonds de concours : Réfection de l'éclairage public de GOU
08/11/2017	Fonds de concours : Travaux d'accessibilité PMR du parking de la mairie de BAZ
08/11/2017	Mise en place de cours personnalisés de natation
08/11/2017	Tarifification du gymnase
08/11/2017	Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG
08/11/2017	Suppression de la délibération d'instauration de la prime d'installation
20/12/2017	Approbation du compte rendu du 8 novembre 2017
20/12/2017	Fonds de concours rue des lierres BSA
20/12/2017	Décision modificative n° 2 du budget annexe
20/12/2017	ouverture des crédits d'investissement 2018
20/12/2017	convention avec JP pour le raccordement des sites publics à la fibre optique
20/12/2017	RIFSEEP
20/12/2017	régime des concessions de logement
20/12/2017	convention d'occupation précaire d'un logement
20/12/2017	autorisation d'ouverture des commerces de Méré
21/12/2017	autorisation d'ouverture des commerces de Lqly
22/12/2017	Décision modificative n° 2